

## 1. Préambule

Le présent Code de conduite et d'éthique établit les principes que chaque employé, gestionnaire, consultant, fournisseur ou partenaire doit respecter dans le cadre de ses activités au sein de Rematek Énergie inc. Il vise à assurer un environnement professionnel éthique, sécuritaire, responsable et aligné sur les valeurs de l'entreprise.

Ce code s'applique à toute personne agissant pour ou au nom de Rematek Énergie inc.

## 2. Principes éthiques fondamentaux

Rematek Énergie inc. fonde ses activités sur les principes suivants :

### 2.1 Intégrité

- ❖ Agir de manière honnête et transparente en toute circonstance.
- ❖ Ne jamais falsifier des données, dossiers de test, résultats de performance ou documents internes.

### 2.2 Respect

- ❖ Respecter les collègues, clients, fournisseurs et partenaires.
- ❖ Interdire tout comportement discriminatoire, irrespectueux ou harcelant.

### 2.3 Responsabilité

- ❖ Assumer les conséquences de ses décisions et actions.
- ❖ Respecter les procédures, instructions de travail et bonnes pratiques SST.

### 3. Santé, sécurité et environnement (SSE)

Rematek Énergie inc. considère la sécurité comme une priorité absolue.

Chaque employé doit :

- ❖ appliquer les règles SST, les EPI obligatoires et les protocoles internes;
- ❖ signaler immédiatement tout incident ou situation dangereuse;
- ❖ manipuler les modules énergétiques, batteries et composantes électroniques selon les consignes;
- ❖ contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale en limitant les rebuts et en respectant les procédures de gestion des déchets.

Aucun compromis n'est acceptable en matière de sécurité.

### 4. Conduite professionnelle

Chaque membre du personnel doit adopter une conduite professionnelle conforme aux attentes suivantes :

- ❖ Respecter les horaires, politesses et bonnes pratiques de communication.
- ❖ Suivre les directives de travail et les procédures internes (test, assemblage, inspection, traçabilité).
- ❖ Maintenir l'ordre et la propreté dans les zones de travail.
- ❖ Utiliser les ressources de l'entreprise (outils, équipements, véhicules, systèmes informatiques) de manière responsable.

## 5. Conflits d'intérêts

Les employés doivent éviter toute situation où leur intérêt personnel pourrait influencer leur objectivité ou leurs décisions professionnelles.

Il est interdit de :

- ❖ favoriser un fournisseur ou partenaire pour des raisons personnelles;
- ❖ accepter des avantages, cadeaux significatifs ou compensations;
- ❖ utiliser la position professionnelle à des fins personnelles.

Tout conflit réel ou potentiel doit être déclaré immédiatement à la direction.

## 6. Confidentialité et protection des données

Les employés doivent protéger toutes les informations confidentielles auxquelles ils ont accès, notamment :

- ❖ spécifications techniques;
- ❖ schémas et données de test;
- ❖ dossiers clients;
- ❖ rapports internes;
- ❖ informations financières.

Il est interdit de divulguer ces informations sans autorisation formelle.

Les données doivent être manipulées conformément aux politiques de sécurité informatique.

## **7. Relations avec les clients, fournisseurs et partenaires**

Les interactions avec les parties prenantes doivent être fondées sur :

- ❖ la transparence;
- ❖ le respect contractuel;
- ❖ l'intégrité;
- ❖ la conformité aux lois applicables.

Les employés s'engagent à représenter Rematek Énergie inc. de manière professionnelle en tout temps.

## **8. Lutte contre la discrimination, le harcèlement et l'intimidation**

Rematek Énergie inc. applique une politique de tolérance zéro envers :

- ❖ les comportements discriminatoires;
- ❖ le harcèlement psychologique ou sexuel;
- ❖ l'intimidation ou les menaces;
- ❖ tout comportement portant atteinte à la dignité d'une personne.

Tout incident doit être rapporté sans délai à la direction.

## **9. Utilisation responsable des technologies et des ressources**

Les employés doivent :

- ❖ utiliser les accès informatiques et outils numériques uniquement pour les besoins du travail;
- ❖ éviter toute installation de logiciel non autorisé;
- ❖ ne pas utiliser les ressources de l'entreprise à des fins personnelles excessives.

## 10. Conformité légale

Chaque employé doit respecter :

- ❖ les lois et règlements applicables (SST, environnement, manufacturier, données personnelles);
- ❖ les obligations contractuelles envers les clients, dont Hydro-Québec;
- ❖ les normes internes en vigueur liées à la qualité, sécurité, ESD, IPC, RoHS, etc.

Toute violation peut entraîner des mesures disciplinaires.

## 11. Signalement et mécanisme de dénonciation

Les employés sont encouragés à signaler :

- ❖ tout comportement contraire à ce code;
- ❖ toute situation dangereuse;
- ❖ toute pratique non conforme.

Les signalements sont traités de manière confidentielle et sans représailles.

## 12. Engagement du personnel

En signant ce document, chaque employé atteste qu'il :

- ❖ comprend les principes du Code;
- ❖ s'engage à le respecter;
- ❖ appliquera ces règles en tout temps;
- ❖ demandera des clarifications en cas de doute.


### 13. Approbation et publication

Ce Code de conduite et d'éthique est approuvé et signé par la direction. Il est mis à la disposition du public sur le site officiel de Rematek Énergie inc. et accessible à tout employé et partenaire.

**Approuvé par :**

Marco Deblois

Directeur – Rematek Énergie inc.

Signature :  \_\_\_\_\_

